

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° 619 du 31 octobre 2010

**Portant calendrier des vacances universitaires
au titre de l'année universitaire 2010-2011**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010, portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret exécutif n°94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu le décret exécutif n°08-129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire,
- Vu le décret exécutif n°08-130 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur,
- Vu les décrets fixant le régime des études en vue de l'obtention des diplômes universitaires.

Arrête

Article 1^{er} : Les vacances universitaires d'hiver au titre de l'année universitaire 2010-2011 sont fixées du jeudi 16 décembre 2010 au soir au dimanche 02 janvier 2011 au matin.

Art 02 : Les vacances universitaires de printemps au titre de l'année universitaire 2010-2011 sont fixées du jeudi 17 mars 2011 au soir au dimanche 03 avril 2011 au matin.

Art 03 : Les vacances universitaires d'été au titre de l'année universitaire 2010-2011 sont fixées du jeudi 07 juillet 2011 au soir au lundi 05 septembre 2011 au matin.

Art 04 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux personnels administratifs, techniques et de service.

Art 05 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.